



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réglementation

Question écrite n° 47740

Texte de la question

M. Lionel Tardy demande à Mme la ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme de lui communiquer quelques explications sur le décret n° 2013-1251 du 27 décembre 2013 relatif à la réservation préalable des voitures de tourisme avec chauffeur (VTC). Ce décret instaure un délai de quinze minutes entre la réservation préalable et la prise en charge effective du client, ce qui aura probablement des conséquences négatives sur l'activité des VTC. Au final, ce décret soulève donc plus de questions qu'il n'en résout. Il souhaite connaître les raisons précises, sous l'angle de l'intérêt général, qui l'ont conduit à prendre ce décret.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47740

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : Artisanat, commerce et tourisme

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [14 janvier 2014](#), page 338